

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 13 AVRIL 2017

Le 13 avril 2017, le Conseil Municipal de la commune de Chamborêt s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Jacques DUPRAT, Maire.

Les différents thèmes abordés ont été les suivants :

Vote des taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal fixe les taux comme suit pour l'année 2017

Taxe d'habitation : 8,16 %

Taxe foncière (bâti) : 11,13 %

Taxe foncière (non bâti) : 38,36 %

Approbation des budgets primitifs 2017

Budget principal

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 du budget principal de la commune arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : 880 414,00 €
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement : 554 399,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	880 414,00 €	880 414,00 €
Section d'investissement	554 399,00 €	554 399,00 €
TOTAL	1 434 813,00 €	1 434 813,00 €

Budget annexe de l'eau

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 du budget annexe de l'eau de la commune arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : 210 824,00 €
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement : 36 413,00 € en dépenses et 124 471,00 € en recettes

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	210 824,00 €	210 824,00 €
Section d'investissement	36 413,00 €	124 471,00 €
TOTAL	247 237,00 €	335 295,00 €

Budget annexe de l'assainissement

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 du budget annexe de l'assainissement de la commune arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : 31 359,00 €
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement : 48 421,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	31 359,00 €	31 359,00 €
Section d'investissement	48 421,00 €	48 421,00 €
TOTAL	79 780,00 €	79 780,00 €

Budget régie transport scolaire

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 de la régie transport scolaire de la commune arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : 38 958,00 €
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement : 45 972,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	38 958,00 €	38 958,00 €
Section d'investissement	45 972,00 €	45 972,00 €
TOTAL	84 930,00 €	84 930,00 €

Budget lotissement La Mariée

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 du lotissement La Mariée de la commune arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : 372 874,00 €
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement : 412 670,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	372 874,00 €	372 874,00 €
Section d'investissement	412 670,00 €	412 670,00 €
TOTAL	785 544,00 €	785 544,00 €

Indemnités de fonction des élus

A compter du **1^{er} janvier 2017**, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- Maire : **31 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : **8,25 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : **8,25 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Subventions 2017 aux associations

Association Judo Chamborêt Saint Jouvent

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget primitif 2017 de la commune la subvention pour l'association Judo Chamborêt Saint Jouvent, dit que le montant de la subvention sera pour 2017 de 250 €.

